



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.  
Séance du 12 juin 2024 à 18h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
11	15	11

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents** : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle, MORENO Manuel, FRASCA Karine, MARTINEZ Katia, FIORILLO Chantal

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : ROBERT Astrid donne pouvoir à BOURGUE Michèle

**Administrateurs absents** : LAFOND Emilie, AGARD Yvette, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine

**Délibération N° 24/023 –**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU SASS LA CHAUMIERE**

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Le Vice-Président indique à l'Assemblée que le service d'accompagnement social et de suivi porté par l'Association Femmes Responsables Familiales FRF - La Chaumière a pour mission l'accompagnement de toute personne dans la réalisation de son projet d'insertion. Ainsi, le service met en œuvre les mesures ASLL, accompagnement socio-éducatif lié au logement (MASP) Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée et anime des ateliers d'accompagnement à la gestion du budget.

Le centre communal d'action sociale de La Roque d'Anthéron est amené à orienter des bénéficiaires en lien avec le SAAS. Pour cette année 2024, le service sollicite une subvention de 3 323 € calculée sur la base des bénéficiaires rocassiers accueillis.

Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 3 323 € à l'Association Femmes Responsables Familiales la Chaumière pour l'exercice 2024 dans le cadre de l'animation du SASS.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président :  
Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :  
Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 24/06/24  
Et de la publication sur le site internet le... 24/06/24  
ou notification le .....

